

# Les installations de chauffage

## Les feux de cheminée

Des **installations de chauffage mal installées, non vérifiées ou des conduits de cheminées bouchés** faute d'avoir été ramonés sont très souvent à l'origine d'un début d'incendie, surtout durant la période hivernale.

### Les risques du chauffage au bois

- **Risque d'intoxication** : émission de monoxyde de carbone en cas de mauvaise combustion ou si le conduit est bouché.
- **Risque d'incendie** : un feu de cheminée peut se propager à toute une habitation.
- **Risque de fissure du conduit** : la chaleur émise par un feu de cheminée peut provoquer la fissure du conduit et le rendre inutilisable.

### Comment reconnaît-on un feu de cheminée ?

- Une odeur spécifique
- Un ronflement anormal dans le conduit
- La chute de débris de suie
- Une fumée abondante
- Des étincelles, voire des flammes à la sortie du conduit

### Que faire en cas de feu de cheminée ?

- Appeler les secours (18).
- Couper le tirage.
- Évacuer l'habitation.
- Si possible retirer le combustible.

### Comment éviter un feu de cheminée ?

- Ne pas utiliser de bois humide, peint ou vernis.
- Éviter les bois résineux.
- Faire ramoner le conduit de la cheminée par un professionnel chaque année.
- Régler le tirage (un mauvais tirage entraîne une mauvaise combustion, formant un dépôt de bistre dans le conduit).

## Quelques conseils

### Avant chaque hiver

- Faire vérifier ses installations par un professionnel qualifié : chaudières, chauffe-eau, cheminées, inserts, poêles...
- Faire effectuer un ramonage mécanique des conduits de cheminées au moins une fois par an.

### En cas de coupure d'électricité

- Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos.



### Pendant tout l'hiver

- Aérer son logement.
- Ne jamais boucher les entrées d'air.
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées dans le mode d'emploi par le fabricant.
- Ne pas laisser couver le feu de son poêle s'il est annoncé une période de redoux.

### En période de grand froid

- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero...
- Ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu.
- En cas d'acquisition d'un nouvel appareil de chauffage, s'assurer auprès d'un professionnel qualifié de la bonne installation et du bon fonctionnement de l'appareil avant sa mise en service.

# Les détecteurs de fumée

## LES DAAF DéTECTEURS avertisseurS autonomes de fumée

Chaque année en France, les incendies dans les habitations font **10 000 victimes**. 800 d'entre elles décèdent dont 30 % d'enfants. 70 % des décès surviennent la nuit, les victimes étant surprises dans leur sommeil.



Le détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) est un **élément de sécurité** qui **réagit à la présence de fumée** ou de particules de vapeur dans l'air. Il émet une alarme sonore permettant d'alerter les occupants des lieux d'un début de combustion ou d'incendie.

L'**installation de DAAF est rendue obligatoire** dans toutes les habitations et devra être effective au plus tard le **8 mars 2015**. C'est l'occupant du logement qui doit procéder à l'installation et à l'entretien des DAAF.

Plus d'info,  
flashez :

**N'attendez plus, installez un DAAF !**



# Le monoxyde de carbone - CO

Avec une centaine de décès en moyenne chaque année, **le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de décès par intoxication en France.**

## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un **gaz incolore, inodore et insipide**.

Il résulte d'une combustion incomplète, quelle que soit la source d'énergie (gaz, bois, charbon, fioul...) accentuée par une mauvaise aération ou ventilation.

*Exemples : un chauffage mal réglé, des aérations obturées...*

On trouve aussi du monoxyde de carbone dans les gaz d'échappement des moteurs thermiques et dans les fumées d'incendie.

**Toxique, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant : il prend la place de l'oxygène dans le sang.**

Dans certaines proportions, ce gaz peut devenir inflammable et explosif.

## Quels sont les symptômes d'une intoxication ?

- Maux de tête
- Vertiges
- Nausées
- Perte de connaissance

Les sujets les plus atteints ressentent une faiblesse dans les membres, deviennent somnolents puis comateux.

## Que faire si une intoxication est soupçonnée ?

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêter si possible les appareils à combustion.
- Évacuer les locaux au plus vite.
- Appeler les secours (18).
- Ne pas réintégrer les locaux avant d'avoir reçu l'avis des secours ou d'un professionnel.

## Comment interviennent les sapeurs-pompiers ?

Les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin sont dotés d'appareils mesurant le monoxyde de carbone à la fois dans l'air ambiant et dans l'air expiré.

Confronter à une situation d'intoxication au monoxyde de carbone, les sapeurs-pompiers placent immédiatement la victime sous oxygène. Dans certains cas, la personne peut même être hospitalisée pour une administration d'oxygène hyperbare (caisson médicalisé avec administration d'oxygène sous pression).



### Échelle de toxicité en particules par million (ppm) du monoxyde de carbone expiré

< 25 : néant (taux retrouvé chez les individus non fumeurs en ville)

< 50 : néant (taux retrouvé en général chez les fumeurs)

50 à 170 : céphalées et troubles moteurs

170 à 330 : coma agité

> 330 : décès immédiat